Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE

UZEL-PRÈS-L'OUST

22460

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 022-212203848-20260702-2026_07_01-DE

2026 – 07_01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 02 juillet 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Céline Le Marouille Thomine, Mme Jessica Le Denmat, Mme Christelle Dubois, M. Guénaël Choupaux.

Absents excusés : M. Thierry Le Potier représenté par M. Vincent Guigo, M. François Le Tinnier représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Travaux : Aménagement des Rues de Bourienne et de la Motte Yguet : Avenant n°2

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement des Rues de Bourienne et de la Motte Yguet, M. Le Maire présente l'avenant n° 2 de la société Colas chiffré à 2 837.50€ HT.
Cet avenant se justifie par la mise en œuvre d'enrobé complémentaire sur les accotements en sortie d'agglomération (+ 3 697.60€) et par l'annulation de la prairie fleurie et de la clôture (- 860.10€).
M. Le Maire précise que cet avenant fait passer le marché d'un montant initial HT de 472 995.50€ à 488 433.00€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- donnent leur accord pour cet avenant n°2 ;
- autorisent M. Le Maire à signer le document.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13/07/2026

UZEL, le 13/07/26

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST 22460

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST 22460